

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 23 février 2024, à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 16 février 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents :

Franck BRISSET, Gilles MARY, Philippe LEMARCHAND, Katy MELIN, Virginie DALBIN, Cécile LERÉVÉREND, Éric TELLIER, Danielle LELUBEZ, Frédéric NAGA, Fabien LANGRENEZ, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Guillaume GOURDEL, Ghislaine THOMAS-ROUTIER et Vincent LEROY.

Pouvoirs :

Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Franck BRISSET
Anne VAGNER donne pouvoir à Ghislaine THOMAS-ROUTIER

Absente excusée : Anne CAPART

Secrétaire de séance : Virginie DALBIN

AUTORISATION DE PARTICIPATION À DES ENCHÈRES

Exposé :

Une vente aux enchères est prévue le 8 avril prochain.
Le triptyque de Goubert représentant le port de Diélette et sa baie est mis en vente ;
l'estimation de cette œuvre s'élève entre 3 000 et 5 000 €.

Délibération :

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,
Vu l'avis de la commission des finances,*

Considérant que des œuvres d'art, des documents, des livres ou des objets intéressant l'histoire et le patrimoine de la commune sont ponctuellement proposés à la vente lors de ventes aux enchères publiques,
Considérant la nécessité de réagir rapidement en cas de vente imminente,
Considérant que le 1^{er} adjoint, Monsieur Gilles MARY, s'est proposé pour représenter la commune lors de cette vente aux enchères,
Considérant qu'il faut déterminer un montant maximum d'enchérissement hors frais,

Il est proposé au conseil :

- ✓ d'accepter l'achat du triptyque de Goubert,
- ✓ de mandater Monsieur Gilles MARY, 1^{er} adjoint pour représenter la commune et surenchérir,
- ✓ de déterminer le montant maximum d'enchérissement à 15 000 €.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

17	Voix pour	
	Voix contre	
1	Abstentions	D. LELUBEZ
17	Votants	

Le conseil municipal, décide :

- ✓ d'accepter l'achat du triptyque de Goubert,
- ✓ de mandater Monsieur Gilles MARY, 1er adjoint pour représenter la commune et surenchérir,
- ✓ de déterminer le montant maximum d'enchérissement à 15 000 €.

La secrétaire de séance,


V.DALBIN

Le Maire,

F. BRISSET

